



### CARTE D'IDENTITE DU GROUPE

Groupe : **6 exploitations**

Structure : **Chambre d'Agriculture de la Vienne**

Année de constitution : **2017**

Cultures principales : **céréales, tournesol, colza**

Spécificités du groupe : **1 exploitation en AB dans le groupe**

Lycée partenaire : **Lycées agricoles de Thuré et Venours**

Partenariats locaux : **Ceta de Sossay et ERL, groupe DEPHY du Châtelleraudais, Prom'haies, LPO**



### LE REGARD DE L'ANIMATEUR

**Philippe HUGUET**  
philippe.huguet@viennecambagri.fr



*'L'agriculture est confrontée à de nouveaux défis. Elle doit être de plus en plus respectueuse de l'environnement tout en restant performante économiquement.*

*Il lui faut donc diminuer l'utilisation des produits phytosanitaires, mais aussi développer des structures favorables à la biodiversité.*

*Grâce aux travaux des groupes DEPHY, à l'appui des lycées agricoles et de structures locales comme Prom'haies ou la LPO, le groupe fermes 30 000 du Loudunais veut prouver que rentabilité et respect de l'environnement sont compatibles.'*

### PROJET COLLECTIF DU GROUPE

## Problématique

Principales thématiques du projet collectif:

1. Diminuer l'utilisation du glyphosate dans les systèmes, en particulier TCS
2. Utiliser les couverts pour mieux maîtriser les adventices
3. Diminuer l'utilisation des CMR jusqu'à les supprimer

Autres thématiques travaillées par le groupe et pistes innovantes explorées

1. Désherbage mécanique
2. Rallongement des rotations et diversification d'assolement
3. Observer pour moins traiter

### LES INDICATEURS DE SUIVI

Baisser l'IFT  
globale de  
30%

Améliorer  
les marges

Limiter les  
CMR

### POURQUOI ACCOMPAGNER UN GROUPE FERMES 30000 ?

*La réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires est une demande forte de la société. La Chambre d'agriculture de la Vienne s'implique en développant des groupes fermes 30 000 sur le territoire.*

*En s'appuyant sur les groupes DEPHY existant, les groupes fermes 30 000 contribuent à la généralisation de solutions alternatives aux traitements chimiques.*

Philippe TABARIN,  
Président de la Chambre d'Agriculture de la Vienne

Méthode de calcul de l'IFT : Cible visée / Dose homologuée la plus faible